



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

**Service de la stratégie des formations et de
la vie étudiante**

**Sous-direction de la réussite et de la vie
étudiante**

**Département de la qualité de la
vie étudiante**

DGESIP A2-2

N°D2025-008119

Affaire suivie par :

Ouael Ben Habhab

Mél : vie-etudiante@enseignementsup.gouv.fr

1 Rue Descartes,

75231 Paris SP 05

Paris, — 1 SEP. 2025

**Monsieur le Directeur général de l'enseignement
supérieur et de l'insertion professionnelle**

À

**Mesdames les Présidentes et Messieurs les
Présidents d'université**

**Mesdames les directrices d'établissements
d'enseignement supérieur et Messieurs les
directeurs d'établissements d'enseignement
supérieur**

s/c de

**Mesdames et Messieurs les Rectrices et les
Recteurs de région académiques**

**Mesdames et Messieurs les Rectrices et les
Recteurs délégués à l'ESRI**

Objet : Rentrée universitaire 2025, événements festifs, soirées étudiantes et week-end d'intégration

Les temps de convivialité jouent un rôle central dans la vie étudiante, en facilitant les rencontres, l'intégration et la création de liens dès le début de l'année universitaire. Les événements festifs, en particulier ceux organisés à la rentrée, constituent des moments privilégiés de cohésion collective et contribuent directement à renforcer le sentiment d'appartenance ainsi qu'à améliorer la qualité de vie étudiante au sein de vos établissements.

Parce qu'ils jouent un rôle structurant dans l'accueil des nouveaux arrivants et l'animation de la communauté universitaire, ils appellent une attention spécifique et doivent faire l'objet d'une vigilance accrue afin de garantir à la fois leur réussite et leur sécurité.

En effet, les soirées de rentrée et les week-ends d'intégration doivent favoriser la construction d'une communauté sur la base de dynamiques positives et non de pratiques dangereuses ou illégales, susceptibles de conduire à des abus, bizutages ou violences. Par le passé, de telles pratiques ont parfois eu des conséquences tragiques. Il est donc de notre responsabilité collective de prévenir les risques et d'accompagner ces événements avec la plus grande vigilance.

Dans ce cadre, il revient aux établissements comme aux associations étudiantes de veiller à ce que ces moments de convivialité soient organisés dans des conditions favorisant l'accueil, l'inclusion et la

participation du plus grand nombre, tout en prévenant les comportements à risque. Un accompagnement adapté, une coordination renforcée avec les services compétents et les partenaires (santé, prévention, sécurité), ainsi qu'une attention particulière à la qualité du climat estudiantin, sont autant de leviers pour garantir que ces événements contribuent pleinement à l'épanouissement et à la cohésion.

Ces dernières années, avec le soutien du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, plusieurs organisations étudiantes se sont mobilisées pour promouvoir les bonnes pratiques de prévention et de réduction des risques, témoignant de leur engagement et de leur sens des responsabilités.

Aux côtés du Cnous, des établissements d'enseignement supérieur, des conférences d'établissements et des rectorats, elles ont participé, à la rentrée 2022, à l'élaboration et à la signature de la **Charte des événements festifs étudiants**. Ce cadre commun vise à promouvoir des pratiques responsables inclusives, tout en renforçant la prévention des violences sexistes et sexuelles ainsi que de toutes formes de discrimination.

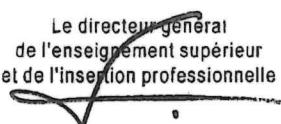
La Charte s'accompagne d'un **guide des événements festifs et d'intégration étudiants**, conçu pour accompagner les associations et organisateurs d'évènements. Fruit d'un travail partenarial associant les organisations étudiantes, les établissements, les associations Animafac et Avenir Santé, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de la Santé, le ministère chargé de la Vie associative ainsi que la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), il propose des recommandations concrètes pour prévenir les risques, lutter contre toute forme de bizutage et sensibiliser aux dangers liés à l'alcool. Son objectif est clair : garantir des événements festifs sécurisés, inclusifs et respectueux de chacune et chacun.

La Charte des événements festifs étudiants est intégrée dans le [Guide des événements festifs et d'intégration étudiants](#) téléchargeable sur le site esr.gouv.fr.

Par ailleurs en cette rentrée 2025, la MILDECA lance une nouvelle [campagne de communication « Jeunes et cannabis »](#) composée de trois vidéos afin de changer les représentations et les comportements des adolescents et jeunes majeurs. Ces films rappellent le statut illégal du cannabis et invitent à consulter le site drogues-info-service.fr, en particulier son espace dédié aux consultations jeunes consommateurs, en cas de besoin d'accompagnement.

Enfin, nous nous permettons de rappeler que les étudiants disposent au travers du dispositif Cnaé d'un numéro national qu'ils peuvent contacter lorsqu'ils sont dans une situation de mal être ou qu'ils subissent des violences ou des discriminations : le 0 800 737 800. Ils trouveront à ce numéro des personnes pouvant accueillir leur parole et les aider à trouver le bon interlocuteur pour les accompagner.

La mobilisation collective autour de ces enjeux est une condition essentielle pour assurer une vie étudiante respectueuse et épanouissante pour chacun. Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour encourager des pratiques responsables et vous remercie pour votre investissement au service de l'enseignement supérieur et de la qualité de la vie étudiante.

Le directeur général
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle

Olivier GINEZ